

APPEL A PROJETS (APP) – JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA 2024

Contexte

En Guyane, dans le champ de la santé sexuelle, des efforts considérables ont été réalisés ces dix dernières années en matière de prévention et d'accompagnement. L'amélioration de la coordination des acteurs guyanais et voisins frontaliers et les stratégies de dépistage et de traitement ont permis d'atteindre des résultats encourageants.

L'activité de dépistage du VIH et IST a connu une bonne reprise sur l'ensemble du territoire, faisant de la Guyane, l'une des régions où l'on dépiste le plus.

Mais la Guyane reste à ce jour le département français le plus touché par la pandémie VIH. La stigmatisation et les discriminations liées à la maladie demeurent prégnantes, alimentées par un manque de connaissance sur sa transmission.

Lancée en 1988, la **Journée mondiale de lutte contre le sida (JMS)** a été la première journée internationale dédiée à la santé au niveau mondial. Elle constitue une occasion unique de sensibiliser le grand public et d'encourager les progrès en matière de prévention, de traitement, et de soutien.

La JMS est célébrée le **1er décembre**. Cette année, l'accent est mis sur la lutte contre les discriminations et la défense des droits humains « Protéger la santé, c'est protéger les droits humains – Journée zéro discrimination 2024 ». ¹

L'ARS Guyane lance un **appel à projet (AAP)** afin de soutenir les actions de communication, de prévention et d'accès au dépistage menées à l'occasion du 1er décembre sur le territoire guyanais.

Critères de sélection

L'enveloppe budgétaire globale allouée à l'ensemble des projets s'élève à 20 000 euros et le montant minimal sollicité est de 1 500 euros.

Les objectifs et modalités d'actions doivent être claires et concises,

Le budget sollicité doit être en cohérence avec les objectifs fixés,

La proposition doit être construite sur une analyse pertinente des problématiques locales et les modalités de communication choisies adaptées au public visé.

Les initiatives inter partenariales seront privilégiées (dossier unique pour une même action et/ou même secteur),

Les actions innovantes favorisant la participation du grand public seront encouragées,

Pourront être financés la location de matériel en lien avec la réception du public (tentes, barnums) et matériel audiovisuel, les outils de communication (si possible réutilisables pour les années ultérieures) et de prévention, les prestations événementielles. Les frais de bouche ne seront pas pris en charge.

Constitution de la candidature

¹ ONUSIDA

Cet Appel à Projet (AAP) est ouvert jusqu'au vendredi **1^{er} novembre 2024** (au plus tard à 18 heures – heure de Guyane). Le dépôt des candidatures s'effectue obligatoirement en ligne sur la Plateforme **Ma Démarche Santé** et contient :

- Le projet présentant succinctement le diagnostic, les objectifs, les modalités de mise en œuvre, les indicateurs d'évaluation,
- Le programme d'actions,
- Le budget prévisionnel détaillé du projet en déclinant précisément les différents postes de dépenses.

La liste des candidats retenus sera communiquée au plus tard le **14 novembre 2024**. Une convention de financement sera établie entre les lauréats et l'ARS précisant notamment les modalités de financement. Les lauréats s'engagent à communiquer en amont à l'ARS les supports de communication et programmations retenus.

Pour toute question ou demande de renseignements sur l'AAP, un courriel peut être envoyé à l'adresse suivante : ars-guyane-prevention@ars.sante.fr